



## Association communautaire du lac Malaga

### Petit guide du bon voisinage

De bonnes pratiques pour mieux vivre ensemble  
dans l'harmonie et le respect

Le lac Malaga est un lieu enchanteur où il fait bon vivre. Il importe de faire preuve de civisme et de courtoisie les uns envers les autres. De simples règles de conduite et certains petits gestes sont essentiels à l'harmonie de notre communauté.

#### La sécurité

Pour assurer un environnement sécuritaire, réduisez votre vitesse à 30 km/h autour du lac et respectez la priorité accordée aux piétons. Informez vos visiteurs, les livreurs et autres de cette consigne.

#### L'éclairage

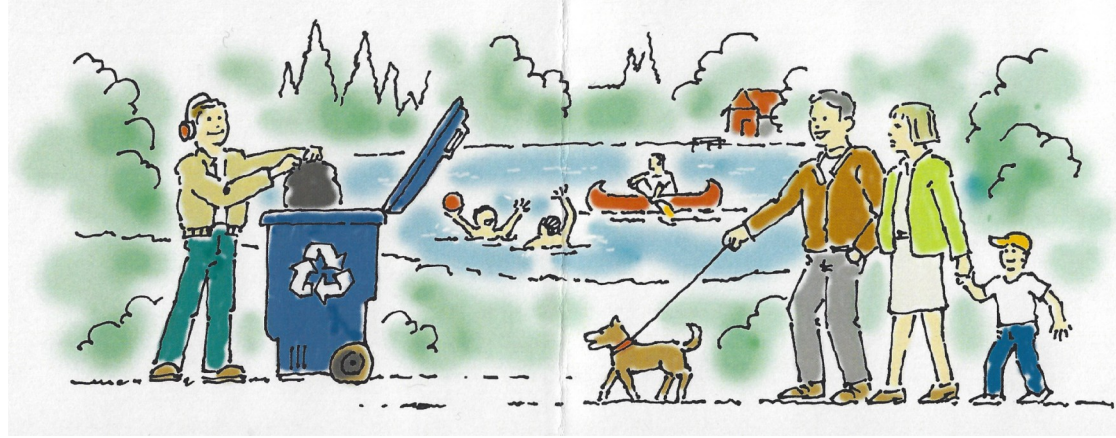
- Maintenez l'éclairage extérieur au minimum, pour mieux observer les étoiles.
- Un éclairage intense n'assure pas davantage de sécurité. Un éclairage ouvert toute la nuit indique plutôt l'absence du ou de la propriétaire.
- Choisissez un appareil dont la lumière est dirigée vers le sol. Contrôlez la durée d'utilisation des éclairages extérieurs. Installez une minuterie ou un détecteur de mouvement, ou éteignez simplement les lumières en fin de soirée.
- N'éclairez pas le lac. Évitez l'éclairage sur les quais, car il se reflète sur l'eau.

#### Le bruit

- La musique ou les bruits très forts peuvent troubler la paix dans le voisinage. Sachez que le lac est un haut-parleur naturel très puissant. Il entend tout et répète tout ou presque! Merci de respecter votre entourage.
- Au sujet de l'utilisation de haut-parleurs à l'extérieur, le règlement de la Municipalité d'Austin stipule ceci : « Il est défendu à toute personne de faire usage [...] d'un système de son, d'une radio ou de tout autre instrument reproducteur de son, ou de tout autre instrument [...] de façon à nuire au bien-être, à la paix, à la tranquillité ou au repos des personnes du voisinage [...]. »
- Évitez d'utiliser de la machinerie bruyante le dimanche afin que tous et toutes puissent apprécier le calme du lac et de la forêt.

#### Le boisé

- Respectez les règlements municipaux : ne coupez pas l'herbe, les arbres ou les buissons à moins de 10 mètres du lac (15 mètres pour les terrains en pente de 30 %, soit la majorité des terrains autour du lac).
- Enlevez les arbres morts ou les branches dangereuses près du chemin. Si possible, nettoyez le fossé devant votre propriété. Le chemin s'en portera mieux.



#### Les animaux

- Gardez votre chien sur votre terrain. En aucun temps, il ne doit aller chez le voisin ou errer sans surveillance. Tenez-le en laisse pour assurer la sécurité de tous et de toutes.
- Par respect pour autrui, ramassez toujours les déjections de votre chien. Les aboiements et les hurlements constituent une nuisance sonore et doivent être contrôlés.

#### Le lac

- Respectez les consignes de sécurité nautique et faites preuve de vigilance en tout temps.
- Pensez toujours à bien nettoyer les embarcations qui ont navigué sur d'autres plans d'eau. Notre qualité d'eau est précieuse; sachons la préserver au maximum.
- Ne nourrissez pas les canards, les bernaches ou autres animaux sauvages. Cela permet de garder l'eau propre et de prévenir la dermatite du baigneur.
- Portez attention aux plantes aquatiques. Au besoin, consultez le site Web [rappel.qc.ca](http://rappel.qc.ca) et avisez la personne responsable de l'environnement de l'association si nécessaire.

#### Les feux

- Faire un feu requiert un permis de feu à ciel ouvert (valide durant une journée). C'est obligatoire et sans frais! Un appel à 819 843-0000 suffit. L'autorisation (ou l'interdiction) d'allumer un feu vous sera donnée par message enregistré selon les conditions météorologiques. Laissez votre nom et l'adresse de l'endroit où vous allumerez le feu.
- Rappelez-vous que la réglementation municipale stipule ceci : « Le site d'un feu de camp doit être délimité de façon à empêcher sa propagation, notamment par la pose de pierres. Le diamètre du site doit être inférieur à 1,2 mètre. »
- Faites toujours preuve de grande prudence lorsque vous allumez un feu. Prévoyez un espace bien dégagé autour et au-dessus des flammes. Ne laissez jamais un feu sans surveillance. Avant de quitter les lieux, assurez-vous qu'il est éteint.
- Aucun feu d'artifice n'est permis autour du lac, pour éviter une contamination de l'eau avec des produits chimiques.

Appréciez pleinement notre précieux lac. Merci de prendre soin de sa beauté et de son bien-être. Assurez-vous de tout faire pour préserver l'intégrité du lac et de ses alentours afin de maintenir la valeur et la qualité de notre milieu de vie.